

d'Elbœuf, dont le mérite & la beauté la feroient regretter, si les manières honêtes & galantes avec lesquelles le Duc de Mantouë en a agi avec elle, ne persuadoient tout le monde, qu'elle sera très-heureuse. En effet ce Prince ne voulut jamais qu'on parlât de régler la Dotte; il dit seulement qu'il ne demandoit que la personne de la Princesse, sans examiner quel étoit son bien: ils sont partis pour s'aller embarquer à Toulon, mais le mariage ne sera consommé qu'après qu'ils seront arrivés en Italie: On n'a pas encore fixé dans quelle Ville la cérémonie s'en fera.

VI. Le Roi a disposé de deux Gouvernemens & de quelques emplois vacans dans ses Armées, dont voici l'état qu'on a envoyé de Fontaineblau.

Le Gouvernement de l'Isle de Ré, vacant par la mort de Monsieur de Rigauville, a été conféré à Monsieur de Mennevillete, Capitaine aux Gardes Françoises. Et celui de Bethune, vacant par la mort de Mr. de Marillac, a été donné à Mr. Dupuy Vauhan, à la charge de payer une pension viagere de 8000. livres à Mr. de Champigni.

La Compagnie des Chevaux Legers, vacante par la mort du Duc de Montfort, a été donnée au Vidame d'Amiens son frere, qui en étoit Guidon; à la charge de payer 200. mille écus à ses neveux: sa place de Guidon a été remplie par Mr. d'Imecourt.

La Charge de Commissaire Général de la Cavalerie, vacante par la mort de Mr. le Comte de Veruë, a été donnée au Marquis de la Vrilliere.

La Compagnie des Gendarmes de Mr. le Duc de Bourgogne, vacante par la mort de Mr. de Gassion le fils, a été pourvûe de Mr. de Castelmoron.

Les deux Lieutenances vacantes dans la Gendarmerie, ont été remplies par Mr. de Natenville, Maître de Camp de Cavalerie reformé, & par le
Marquis